ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Non soutenu

AMENDEMENT

N º 266

présenté par M. Cinieri

ARTICLE 11

À la première phrase de l'alinéa 3, supprimer le mot :

« universelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par soucis de sincérité, cette réforme prévoyant déjà de nombreuses exceptions, il convient de supprimer le mot « universelle ».